

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, a procédé, ce mercredi 13 mai 2020, à la signature de plusieurs décrets de nomination.

Au titre du Gouvernement, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Président de la République a signé un décret portant nomination de Membres du Gouvernement.

Ainsi sont nommés :

- Ministre des Affaires Etrangères :
M. Ailly COULIBALY
- Ministre de la Culture et de la Francophonie :
Mme Raymonde GOUDOU COFFIE
- Ministre chargé des Affaires Maritimes :
M. Philippe Dakpa LEGRE
- Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :
M. Albert FLINDE
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
M. Adama DIAWARA
- Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public :
M. Roger ADOM.

Au titre du Conseil Supérieur de la Magistrature, et conformément à l'article 145 de la Constitution, le Président de la République a procédé à la signature d'un décret portant nomination de Madame **Chantal Nanaba CAMARA**,

Présidente de la Cour de Cassation, en qualité de Présidente du Conseil Supérieur de la Magistrature, pour une durée de trois (03) ans.

Par ailleurs, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Président de la République a signé un décret portant nomination de Ministres, Gouverneurs de District Autonome.

Ainsi sont nommés :

- Ministre, Gouverneur du District Autonome d'Abidjan :
M. Robert MAMBE BEUGRE

- Ministre, Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro
M. Augustin Abdoulaye THIAM HOUPHOUËT.

Fait à Abidjan, le 13 mai 2020

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence
de la République :

Patrick ACHI